Rapport annuel 2026
Exercice clos le 31 décembre 2025

Label Europe Actions

SOMMAIRE

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 31/12/2025 et au 31/12/2024

Actif

Passif

Compte de résultat au 31/12/2025 et au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables au 31/12/2025

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 31/12/2025

Rapport de gestion

Forme juridique

FCP

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Actions internationales ».

Objectif d'investissement

L'objectif de l'OPCVM est la recherche de croissance à long terme du capital, mesurée en Euro, en investissant plus particulièrement sur les marchés des actions internationales tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Politique d'investissement

L'OPCVM est activement géré afin de capturer les opportunités sur les marchés des actions internationales. Les instruments financiers sélectionnés par l'équipe de gestion sont principalement sélectionnés parmi ceux composant l'indicateur de référence. Toutefois, l'équipe de gestion pourra s'exposer accessoirement sur des instruments financiers ne composant pas l'indicateur de référence. Il est précisé que la volatilité de l'OPCVM et de l'indicateur de référence ne devrait pas s'éloigner de manière significative, le portefeuille investissant principalement dans des instruments financiers composant l'indicateur de référence comme indiqué précédemment. Les décisions d'investissement se fondent sur une combinaison d'analyses spécifiques macroéconomiques, sectorielles et d'entreprises. Le processus de sélection des actions se base sur une analyse rigoureuse du modèle économique des sociétés, de la qualité de gestion, des perspectives de croissance et du profil général de rendement – risque. L'univers d'investissement est composé d'une large liste d'actions internationales cotées sur les marchés réglementés des pays qui font partie de l'indice MSCI Europe dividendes nets réinvestis. La portion des valeurs choisies en dehors de l'univers d'investissement est limitée à 10% de l'actif net, après exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires, à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité. L'OPCVM applique une approche de sélectivité Best-in-class sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra – financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'univers servant de base de départ. L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 25% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement, tel que défini ci-dessus, sur la base d'une combinaison des exclusions d'investissement responsable applicables à l'OPCVM et leur score ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires. Le taux de couverture minimum de l'actif net qui s'applique au sein du portefeuille est de 90 % pour l'analyse ESG. L'OPCVM surperforme en permanence son indicateur de référence sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié à l'intensité carbone et le second lié au pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance (le taux de couverture minimum de chacun de ces indicateurs clés de performance extra – financiers sont décrits plus en détails dans le prospectus de l'OPCVM).

En outre, l'OPCVM applique les politiques d'exclusions sectorielles d'AXA IM et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), disponibles sur le site internet: https:// www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos-politiques-et-rapports.

Les politiques d'exclusions sectorielles d'AXA IM et les Standards ESG sont appliqués de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres et les produits dérivés sont utilisés conformément à la politique ESG de l'OPC. Sont également appliquées de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres, les exclusions décrites dans le référentiel du Label ISR, ainsi que les exclusions applicables aux indices de référence « Accord de Paris », tel que défini par le Règlement (UE) 2020/2018 de la Commission, exception faite des obligations vertes émises en vertu du Règlement établissant des normes en matière d'obligations vertes européennes (Règlement (UE) 2023/2631). S'agissant des autres types d'instruments

générateurs de produits, lesdites exclusions sont appliquées après examen des projets qu'ils financent, en s'appuyant sur le cadre d'évaluation des obligations vertes d'AXA IM. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas développées en interne, elles sont donc subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles. Les différentes méthodologies ESG d'AXA IM décrites ci-dessus peuvent évoluer dans le futur pour prendre en compte toute amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, ou toute évolution de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes entre autres. L'OPCVM est en permanence exposé à hauteur de 60% minimum sur les marchés des actions internationales, émises essentiellement dans l'OCDE. Il investira principalement dans des actions de moyenne et grande capitalisations de tout secteur économique. L'OPCVM peut également investir jusqu'à 40% de son actif dans des obligations et titres de créance émis par des Etats ou des émetteurs privés et dans d'autres titres de créance négociables, des instruments du marché monétaire ainsi que dans des actifs issus de la titrisation. La notation des titres de créance est principalement comprise entre AAA et BBB- sur l'échelle Standard & Poor's ou équivalent, étant entendu que la sélection des instruments de crédit ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation mais repose également sur d'autres critères d'analyse du gérant, tel qu'une analyse interne du risque de crédit ou de marché. Dans la limite de 200% de l'actif net de l'OPCVM, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés. L'OPCVM peut utiliser des dérivés également pour se couvrir. Le Fonds est un produit financier au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Profil de risque et de rendement

Rendement potentiel

Risque plus faible **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau moyen. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci- dessus.

D'autres risques non repris dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être matériellement pertinents, tel que le risque de dérivés, risque de contrepartie. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque global

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

Commentaire de gestion

L'année 2025 a été marquée par une instabilité géopolitique persistante et des chocs protectionnistes majeurs. Le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche a largement modifié le cadre macro-financier mondial, en bouleversant les relations commerciales et diplomatiques, et en réorientant les priorités budgétaires (défense, environnement…). À ce stade, ces changements ont eu un impact limité sur l'activité mondiale, qui a mieux résisté qu'attendu, et les publications d'entreprises ont été globalement supérieures aux attentes tout au long de l'année, même si les sociétés les plus internationales ont souffert de la dépréciation continue du dollar. Les banques centrales ont dû composer avec un équilibre délicat entre ralentissement cyclique, incertitudes géopolitiques et anticipations inflationnistes liées aux droits de douane et aux politiques budgétaires expansionnistes. Sur l'année, le MSCI Europe Total Return Net a affiché une performance de +19.39%. La progression n'a toutefois pas été linéaire, car les marchés actions ont connu un important trou d'air en avril à l'occasion de l'annonce des droits de douane décidés par l'administration américaine. Les craintes sur les exportations et d'une montée de l'inflation ont cependant été rapidement oubliées grâce à la publication de résultats solides et d'aménagements sur les mesures douanières. Côté styles, il faut souligner une nouvelle année de surperformance des titres les moins chers par rapport aux titres de croissance et les valeurs cycliques ont davantage progressé que les titres dits défensifs. Au niveau des secteurs, les financières, notamment les banques, ont largement surperformé grâce principalement à une bonne orientation de la marge nette d'intérêts. Les bons résultats des grandes banques durant les 9 premiers mois, mais également la reprise de la consolidation, ont contribué à cette performance, avec pour certaines des hausses de plus de 100%. Les services aux collectivités ont également enregistré une bonne performance sur l'année, portés par les importants besoins d'investissement dans les réseaux et par la perspective d'une demande croissante d'électricité pour faire face aux besoins des data centers nécessaires à l'intelligence artificielle, et plus généralement à l'électrification de l'économie. Le secteur industriel a aussi tiré son épingle du jeu, principalement sous l'impulsion des valeurs de la défense, premières bénéficiaires de la hausse des budgets, et de celles exposées aux dépenses d'investissement en datacenters et réseaux électriques. En bas du classement, les secteurs de la consommation de base et discrétionnaire ont enregistré des performances tout juste positives, dans un contexte de pression sur le pouvoir d'achat des ménages après une période de remontée de l'inflation et, au sein de la consommation discrétionnaire, d'une concurrence accrue dans le secteur automobile du fait des constructeurs chinois. Le secteur technologique, bien qu'au cœur de toutes les attentions compte tenu du développement rapide de l'intelligence artificielle, a connu une année mitigée en Europe, avec des performances contrastées entre d'une part, les sociétés de logiciels et de services informatiques qui ont souffert d'être perçues comme à risque avec le développement des « agents intelligents », et d'autre part, les équipementiers semi-conducteurs, qui à l'inverse, ont profité à plein des besoins d'investissements en puissance de calcul. Le secteur de la santé a quant à lui vécu une année en deux temps, passant d'une grande inquiétude à un soulagement marqué au quatrième trimestre, après que des compromis pragmatiques ont été trouvés. Plutôt que des taxes punitives indiscriminées, l'administration américaine a privilégié des accords tarifaires sectoriels.

Sur l'année 2025, le fonds a affiché une performance nette de frais de +10.97% pour la part A et de +12.12% pour la part S. L'allocation sectorielle a été légèrement positive, alors que la sélection de valeurs a pesé sur la performance. Au niveau de l'allocation, les contributions positives proviennent principalement de la sous-pondération des secteurs des matériaux et de la consommation discrétionnaire, ainsi que de l'absence de positions dans le secteur de l'énergie. Au niveau des titres, on trouve parmi les plus fortes contributions négatives à la performance Publicis, RELX, Compass, qui en dépit des très bons résultats publiés par ces leaders sur leur marchés respectifs, ont souffert de la combinaison d'une forte exposition au marché américain, dans un contexte de dépréciation de la devise américaine, et de craintes sur l'impact du boom de l'intelligence artificielle sur leur modèle économique, avec une baisse potentielle des barrières à l'entrée et donc une augmentation de l'intensité concurrentielle. Symrise, Kerry et DSM-Firmenich, à l'instar des valeurs des ingrédients, ont souffert d'un manque de dynamisme de leurs clients. Le titre Dassault Systèmes a été pénalisé par la transition du modèle de souscription vers le cloud et par la déception sur la croissance dans la division sciences de la vie, ce qui a conduit le groupe à réviser à la baisse ses objectifs de croissance du chiffre d'affaires sur l'année. A contrario, les meilleurs contributeurs à la performance proviennent des financières, au premier rang desquelles Intesa Sanpaolo, Allianz, ING et BBVA, des industrielles avec Prysmian et Metso, ainsi que des services aux collectivités avec Iberdrola et SSE. Ces derniers groupes ont en effet bénéficié de la montée en puissance des réseaux électriques, pièces indispensables à l'électrification et donc à la transition énergétique. ASML a fortement progressé sur la seconde

partie de l'année, à l'instar des valeurs de semi-conducteurs, avec les annonces d'augmentation des investissements, du fait notamment de l'accélération des besoins liés à l'intelligence artificielle. Après un début d'année compliqué pour la santé en raison de la volonté affichée de l'administration Trump de taxer massivement les groupes pharmaceutiques, le secteur s'est redressé sous la double impulsion des premiers accords levant les barrières douanières spécifiques en échange de baisse de prix de certains médicaments, et de bons résultats dans la recherche médicale. Ainsi, Roche a bénéficié de résultats positifs et arrivés plus tôt que prévus pour un de ses traitements anti-cancéreux (giredestrant), qui pourrait voir s'ouvrir à lui un marché de plusieurs milliards de dollars. AstraZeneca, qui a actuellement une molécule similaire en phase de test, a vu également son cours rebondir.

Cette année, les révisions semestrielles de l'univers d'investissement ont impacté un seul titre du portefeuille avec la sortie de Sanofi. Cette cession s'est accompagnée d'autres opérations au sein du secteur de la santé avec l'introduction du titre EssilorLuxottica, le renforcement de la ligne en Lonza et la vente de Merck. Par ailleurs, des mouvements ont été effectués sur les autres secteurs. D'un côté, nous avons renforcé notre exposition à la technologie en constituant des lignes en SAP, société allemande de logiciels et Besi, société néerlandaise de semi-conducteurs. Au sein des financières, les banques Société Générale et Deustche Bank ont été introduites en portefeuille et les positions en HSBC et Intesa Sanpaolo renforcées. Dans la consommation de base, nous avons construit une ligne en Reckitt Benckiser, société anglo-néerlandaise spécialisée notamment dans les produits d'entretien et d'hygiène, ainsi que renforcé celle en Heineken. D'un autre côté, nous avons réduit notre exposition au secteur de la consommation discrétionnaire en allégeant Amadeus et LVMH. Dans les services aux collectivités, la position en SSE a été écrêtée. Nous avons également diminué la pondération des services de communication en sortant Cellnex du portefeuille. Enfin, des arbitrages ont été effectués au sein du secteur industriel avec la constitution d'une position en Rheinmetall et le renforcement de Prysmian, ceci au détriment d'Ashtead et Vestas.

Si au cours des prochaines semaines les premières publications de résultats d'entreprises devraient permettre aux investisseurs de mieux apprécier les impacts des droits de douane et des taux de change, et plus généralement la vigueur de l'économie, c'est sans doute la géopolitique qui pourrait engendrer de l'incertitude et de la volatilité sur les marchés après l'arrestation musclée du président vénézuélien et des déclarations inquiétantes de Donald Trump sur l'avenir de Groenland. A ce stade, la résilience de la croissance, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, permet de conserver une vue constructive sur la progression à venir des résultats d'entreprises en 2026, tandis que les baisses de taux de la Fed promises par le président américain pourraient entraîner une expansion des multiples de valorisation.

Malgré un biais positif, mais compte tenu du contexte international, il nous semble opportun de garder un positionnement équilibré dans nos expositions et de nous concentrer sur les fondamentaux des sociétés, en privilégiant les sociétés offrant une bonne visibilité sur leurs résultats. Nous restons fidèles à notre stratégie d'investissement en favorisant des sociétés combinant une capacité à ajuster les prix, ayant de la visibilité et/ou des perspectives de croissance par l'exposition à des thématiques de long terme, ainsi qu'une structure financière solide.

Tableaux de principaux mouvements du portefeuille

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AXA TRESOR COURT TER	39 792 781,34	37 580 853,19
ASML HOLDING NV ORDS	7 755 516,65	14 505 061,68
ALLIANZ SE NPV(REGD)	6 592 020,56	6 552 373,02
BNP PARIBAS EUR2	2 882 011,22	10 028 557,38
SAP SE	12 317 032,09	227 743,75
ASTRAZENECA	5 638 550,62	6 380 252,61
SANOFI	1 974 107,85	9 471 863,48
UNILEVER PLC	4 381 499,85	6 870 382,23
RECKITT BENCKISER	8 479 503,56	2 282 856,76
LONZA GROUP AG CHF1	6 908 025,16	2 526 317,61

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Technique de gestion efficace et instruments financiers dérivés

Conformément aux dispositions des articles 27 et 32 à la Position AMF n°2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de l'OPCVM

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	Néant
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant -

note1 * Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)

Nom de l'émetteur	**Montant (EUR)**	**Montant (en %)**
Neant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. L'entité se conformera à la politique du groupe BNPP Asset Management à partir de 2026 (Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM").AXA IM ayant fusionné au 31 décembre 2025 avec la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding, la politique du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT trouvera à s'appliquer en 2026.

Gouvernance

Pour l'exercice 2025, la Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, a défini les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle a tenu compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération a veillé à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le Comité de rémunération d'AXA IM a apporté quelques modifications à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur :

i. une actualisation de la politique de rémunération consécutivement au changement du Groupe Actionnaire (suppression de toute mention au Groupe AXA),
ii. la suppression des actions de performance AXA IM (AXA IM PS) et la mise à jour du paragraphe relatif aux actions de performance pour notifier la vente définitive de toutes lesdites actions,
iii. la mise à jour du dispositif d'«Incentive Long Terme Actionnaire AXA IM»,
iv. la suppression de la mention relative à l'indicateur ESG dans le plan de rémunération différée (DIP) à attribuer en 2026,
v. l'introduction d'une limite pour la rémunération variable de certains employés situés au Luxembourg conformément aux exigences réglementaires et
vi. des mises à jour mineures.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM dont l'application des guidelines MIFID pour les entités pour lesquelles cela devenait nécessaire et (ii) des mises à jour mineures.

Eléments qualitatifs et quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2025(1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	155,83
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	122,87
Nombre total d'employés (4)	2 854 dont 771 pour la société de gestion du FCP

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	**Cadres de direction**	**Total**
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	61,03	40,00	101,03
Nombre d'employés concernés (5)	308 dont 116 pour la société de gestion du FCP	74 dont 17 pour la société de gestion du FCP	382 dont 133 pour la société de gestion du FCP

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.
(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2025.
(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2025.
(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA REIM SGP au 1er janvier 2025.

Commissions

Les frais de transaction prélevés par le Dépositaire sont intégralement conservés par ce dernier.

Politique de sélection et d'exécution d'ordres

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, la société de gestion a défini une politique de sélection et de suivi de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer en particulier :

1. Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties,
2. La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. La société de gestion contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par la société de gestion vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/) sous la rubrique : « Mentions légales ».

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

Texte relatif à la Taxonomie de l'UE

La règlementation européenne dénommée « taxonomie européenne » dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Il s'agit d'un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, et couvrant six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen SFDR susmentionné, incluant les informations relatives à la prise en compte par les investissements sous-jacents du produit financier des critères environnementaux de la taxonomie européenne.

Modifications intervenues

- La société AXA IM PARIS, société de gestion du FCP, a fusionné avec BNP Paribas Asset Management Europe, avec effet au 31 décembre 2025. AXA IM PARIS, ayant assuré son mandat de société de gestion de portefeuille pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le rapport reflète sa gestion au cours de cet exercice ;
- Mise à jour annuelle du DIC ;
- Clarification liée aux obligations vertes mentionnée dans la stratégie d'investissement du Fonds qui applique les exclusions PAB (prospectus, annexe SFDR et Document d'Informations Clés (" DIC ")) ;
- Mise à jour du wording lié à la détention de parts ou actions d'OPCs mentionné dans le prospectus en référence à la notion de groupe d'appartenance de la société de gestion. Il est désormais précisé que : " (…) Il peut s'agir d'OPC et fonds d'investissement gérés par la Société de Gestion ou par d'autres entités - appartenant ou non au même groupe que la Société de Gestion- y compris sociétés liées " ;
- Changement de société de gestion au profit de BNP Paribas Asset Management Europe.

Modifications à intervenir

Renouvellement du cabinet PWC pour 6 exercices, qui arrivera à échéance le 31/12/2031.

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR), les données relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres par la FCP sont annexées au présent rapport.

Autres informations

Le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE, adresse postale : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : PricewaterhouseCoopers SA

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit : Label Europe Actions **Identifiant d'entité juridique :** 969500Z8A8KK0JVTF230
(le "Produit Financier")

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 90.26 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Intensité carbone
- le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable Best-in-Class sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score ESG à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir Intensité carbone et le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur Intensité carbone et iii) 70 % pour l'indicateur le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Indice de Référence	Couverture
Intensité carbone	61.27 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	109.95 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	83.28 %
Mixité au sein des conseils d'administration	43.47 % de femmes aux conseils d'administration	42.04 % de femmes aux conseils d'administration	99.11 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Indice de Référence	Couverture
Intensité carbone	2024	86.05 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	133.04 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	99.89 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2024	43.07 % de femmes aux conseils d'administration	42.04 % de femmes aux conseils d'administration	98.84 %
Intensité carbone	2023	117.25 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	147.72 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	99.87 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2023	41.77 % de femmes aux conseils d'administration	41.24 % de femmes aux conseils d'administration	97.61 %
Intensité carbone	2022	125.35 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	199.18 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	99.63 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2022	41.82 % de femmes aux conseils d'administration	39.73 % de femmes aux conseils d'administration	98.83 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 %

les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. **L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par (i) les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM et (ii) les exclusions applicables aux indices alignés avec l'Accord de Paris (PAB) comme définies dans le Réglement Délégué du Réglement sur les indices de référence (CDR (EU) 2020/1818) Article 12(1)(a)-(g)(comme décrites dans l'annexe precontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, &	Emissions totales de GES en tonnes	Emissions de GES niveau 1: 4020.683	Emissions de GES niveau 1: 99	Emissions de GES niveau 1: 100

Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	3 à partir de janvier 2023)	d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Emissions de GES niveau 2: 2340.566 Emissions de GES niveau 3: 172235.156 Emissions de GES niveau 1+2: 6361.249 Emissions totales de GES: 177885.266	Emissions de GES niveau 2: 99 Emissions de GES niveau 3: 82 Emissions de GES niveau 1+2: 99 Emissions totales de GES: 82	Emissions de GES niveau 2: 100 Emissions de GES niveau 3: 83 Emissions de GES niveau 1+2: 100 Emissions totales de GES: 83
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 9.93 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 549.714	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 49 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 82	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 50 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 83
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 1517.4	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 82	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 83
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	6.25	99	100
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 48.3 Part de production d'énergie non renouvelable: 47.28	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 98 Part de production d'énergie non renouvelable: 3	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 99 Part de production d'énergie non renouvelable: 3
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique)[1]	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.144 Secteur NACE D: 2.093 Secteur NACE E: 0.387 Secteur NACE F: 0.096 Secteur NACE G: 0.486 Secteur NACE H: 0.068 Secteur NACE L: 0.536	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 44 Secteur NACE D: 6 Secteur NACE E: 0 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 4 Secteur NACE H: 0 Secteur NACE L: 6	Secteur NACE C: 45 Secteur NACE D: 6 Secteur NACE E: 0 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 4 Secteur NACE H: 0 Secteur NACE L: 6
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	46.35	91	92
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.001	36	36
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements,	0.225	71	71

[1] L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

		par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)			

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.0%	99	100
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes)[2]	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	9.96 %	99	100
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	10.81%	98	99
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	42.64	99	100
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	29	30

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
• Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 100 Proportion du nombre total de pays: 100

[2] L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

• Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales		traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)			

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	**Indicateur PAI**
Politique de Risque Climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
Politique de Risque Climatique (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	**Indicateur PAI**
• Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées • Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

	2025		**2024**	**2023**
	Indice de Référence	**Portefeuille**	**Portefeuille**	**Portefeuille**

Indicateur PAI	Unité	Mesure	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles	Mesure	Mesure
PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Scope 1: 15206.563 Scope 2: 3312.067 Scope 3: 188140.563 Scope 1+2: 18518.631 Scope 1+2+3: 204686.438	Scope 1: 4020.683 Scope 2: 2340.566 Scope 3: 172235.156 Scope 1+2: 6361.249 Scope 1+2+3: 177885.266	Scope 1: 99 Scope 2: 99 Scope 3: 82 Scope 1+2: 99 Scope 1+2+3: 82	Scope 1: 100 Scope 2: 100 Scope 3: 83 Scope 1+2: 100 Scope 1+2+3: 83	Scope 1: 5633.807 Scope 2: 2099.942 Scope 3: 206045.141 Scope 1+2: 7733.749 Scope 1+2+3: 213784.656	Scope 1: 6283.675 Scope 2: 6796.676 Scope 3: 667169.25 Scope 1+2: 13080.352 Scope 1+2+3: 680213.063
PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Scope 1+2: 79.357 Scope 1+2+3: 631.187	Scope 1+2: 9.93 Scope 1+2+3: 549.714	Scope 1+2: 49 Scope 1+2+3: 82	Scope 1+2: 50 Scope 1+2+3: 83	Scope 1+2: 23.951 Scope 1+2+3: 725.564	Scope 1+2: 25.653 Scope 1+2+3: 2600.244
PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Scope 1+2+3: 1467.616	Scope 1+2+3: 1517.4	Scope 1+2+3: 82	Scope 1+2+3: 83	Scope 1+2+3: 899.432	Scope 1+2+3: 1108.933
PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	10.08	6.25	99	100	9.45	9.27
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation d'énergie: 51.95 Production d'énergie: 54.63	Consommation d'énergie: 48.3 Production d'énergie: 47.28	Consommation d'énergie: 98 Production d'énergie: 3	Consommation d'énergie: 99 Production d'énergie: 3	Consommation d'énergie: 52.65 Production d'énergie: 54.24	Consommation d'énergie: 52.1 Production d'énergie: 55.95
PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	49.71	46.35	91	92	49.02	27.87
PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.0%	0.0%	99	100	0%	0.0%
PAI 13 : Mixité au sein des	Ratio femmes/hommes moyen dans les	41.73	42.64	99	100	42.15	42.11

organes de gouvernance	organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)						
PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.0	0	29	30	0	0

Pour actifs souverains ou supranationaux:

		2025				2024	2023
		Indice de Référence	Portefeuille			Portefeuille	Portefeuille
Indicateur PAI	**Unité**	**Mesure**	**Mesure**	**Couverture en % basé sur l'AUM total**	**Couverture en % basé sur les actifs éligibles**	**Mesure**	**Mesure**
PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 100 Proportion du nombre total de pays: 100	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0.0	Nombre de pays: 0.0 Proportion du nombre total de pays: 0.0

Source: S&P Trucost, 2025

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Pour leur calcul, les indicateurs et le taux de couverture sont pondérés par le montant des investissements

Au delà de l'application des politiques d'exclusion d'AXA IM, les principales incidences négatives sont prises en compte via l'objectif de surperformance sur les deux indicateurs, où le fonds cherche à améliorer ses performances en comparaison avec son indicateur de référence / benchmark. Le fonds n'a pas un objectif spécifique d'amélioration sur les autres indicateurs dont la performance évolue au cours du temps selon les choix d'investissement.Enfin, en plus d'appliquer des exclusions ESG et de surperformer deux indicateurs, le fonds tend à investir dans des entreprises avec un fort profil ESG grâce à la mise en place d'une stratégie ISR. En général, les notes PAI (en particulier les plus basses) sont utilisées comme source principale de questions pour les PMs.

Les PAI sont utilisés comme indicateurs durables pour fixer un « niveau » qui doit être surperformé. Les PMs utilisent ensuite ce niveau pour définir leur univers d'investissement et construire le portefeuille.

En tant que fonds PAB, le Produit financier applique en sus les exclusions applicables aux produits suivants les indices de référence «Accord de Paris» tels que définis par le Règlement Délégué (EU) 2020/1818 à l'Article 12(1)((a)-(g)), qui permettent également de considérer les indicateurs PAI 1 à 6, 10, 11 et 14.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont

des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	**PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible**
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2025-31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
ALLIANZ SE-REG XETR EUR	Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	4.96%	DE
ASML HOLDING NV XAMS EUR	Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	4.77%	NL
ASTRAZENECA PLC XLON GBP	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	4.59%	GB
INTESA SANPAOLO MTAA EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	3.93%	IT
HSBC HOLDINGS PLC XLON GBP	Financial service activities, except insurance and pension funding	2.87%	GB
LONZA GROUP AG-REG XSWX CHF	Human health activities	2.79%	CH
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN XSWX CHF	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	2.75%	CH
RELX PLC XLON GBP	Legal and accounting activities	2.67%	GB
AXA Tresor Court Terme Capitalisation EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	2.59%	FR
COMPASS GROUP PLC XLON GBP	Food and beverage service activities	2.57%	GB
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN XPAR EUR	Manufacture of other non-metallic mineral products	2.56%	FR
PRYSMIAN SPA MTAA EUR	Manufacture of fabricated metal products, except machinery and equipment	2.55%	IT
PUBLICIS GROUPE XPAR EUR	Advertising and market research	2.55%	FR
NATIONAL GRID PLC XLON GBP	Electricity, gas, steam and air conditioning supply	2.4%	GB
KONINKLIJKE KPN NV XAMS EUR	Telecommunications	2.27%	NL

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

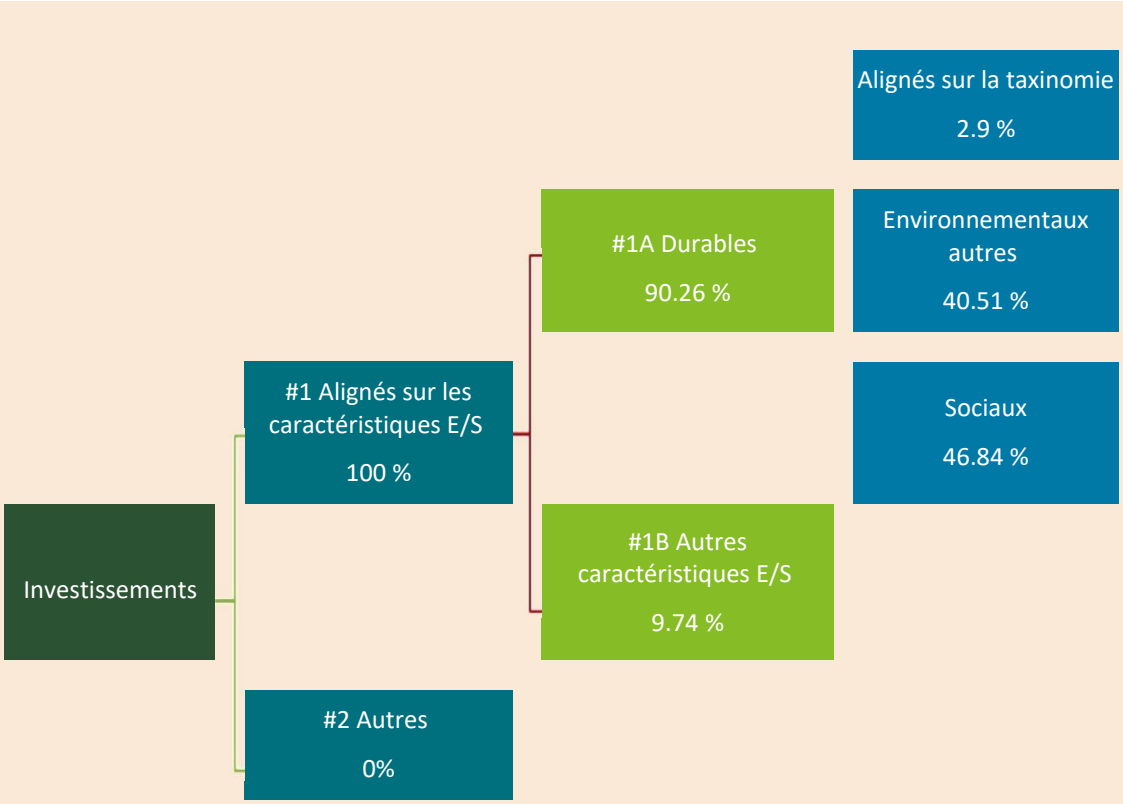

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Les données présentées dans ce rapport ont été affectées par des difficultés techniques consécutives à la migration vers un nouveau prestataire de services. Ces problèmes ont entraîné des anomalies dans le traitement et la consolidation des informations, notamment une incohérence entre la somme des trois sous-catégories SI et le total SI reporté.

Malgré ces difficultés techniques, les informations fournies donnent une mesure assez précise de la durabilité des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Financial service activities, except insurance and pension funding	18.27%
Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	9.7%
Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	9.05%

Electricity, gas, steam and air conditioning supply	5.63%
Publishing activities	5.36%
Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	4.96%
Manufacture of chemicals and chemical products	4.07%
Activities auxiliary to financial services and insurance activities	3.85%
Legal and accounting activities	3.48%
Manufacture of paper and paper products	2.85%
Human health activities	2.79%
Manufacture of beverages	2.59%
Food and beverage service activities	2.57%
Manufacture of other non-metallic mineral products	2.56%
Manufacture of fabricated metal products, except machinery and equipment	2.55%
Advertising and market research	2.55%
Telecommunications	2.27%
Manufacture of electrical equipment	2.04%
Manufacture of leather and related products	1.97%
Rental and leasing activities	1.94%
Manufacture of food products	1.66%
Manufacture of rubber and plastic products	1.22%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	1.12%
Travel agency, tour operator reservation service and related activities	1.1%
Other manufacturing	1.03%
Security and investigation activities	0.78%
Scientific research and development	0.59%
Manufacture of other transport equipment	0.47%
Civil engineering	0.45%
Other	0.31%
Computer programming, consultancy and related activities	0.22%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?*[3]**

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[3] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.

-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

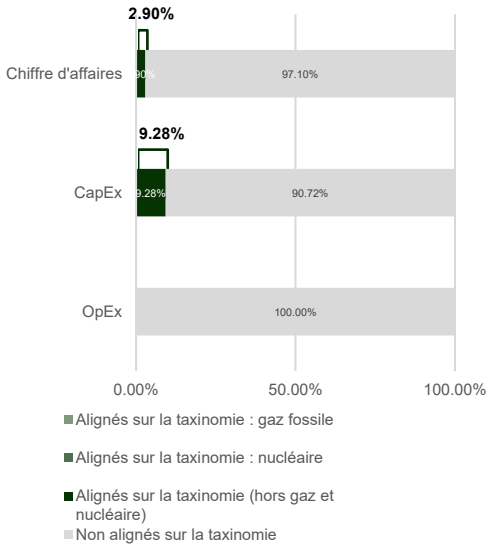

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

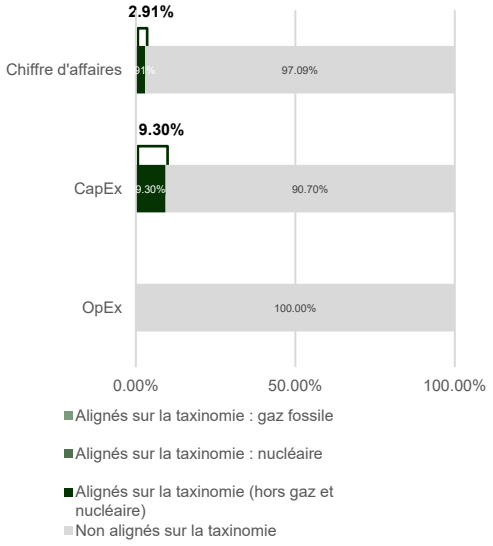

Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie UE				
	2025	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	2.90%	4.44%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	9.28%	7.12%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2025

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 40.51% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 46.84% d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 0% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en:

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de capitaux propres, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier a reçu le label ISR et a donc appliqué en permanence les exigences du label dans sa gestion quotidienne au cours de la période de référence. En conséquence de l'application continue du label prévue en 2025, et en vue d'un alignement avec la V3 du référentiel du label ISR qui entre en vigueur en 1er janvier 2025 pour les produits existants, la stratégie d'investissement du produit financier, en particulier en matière d'investissement responsable, a été adapté fin 2024, telle que décrite dans l'annexe SFDR du prospectus du produit financier. En outre, un audit annuel est réalisé par des auditeurs externes afin de garantir la conformité du produit financier avec le label. Plus de détails sur ce label sont disponibles sur le lien suivant: Label ISR - Critères d'attibution

Durant l'année, le Produit Financier a également revue sa stratégie ISR afin d'appliquer des exclusions supplémentaires requises pour les fonds PAB, telles que définies dans la section relatif aux indices de référence « Accord de Paris » de l'UE du Règlement Délégué (CDR (UE) 2020/1818) Article 12(1)(a)-(g). Plus d'informations peuvent être trouvées dans les politiques d'exclusion AXA IM (notamment la politique AXA IM relative aux risques climatiques), disponibles sur le site AXA IM via le lien suivant: Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

LABEL EUROPE ACTIONS

Securities Financing Transactions Regulation

31/12/2025

EUR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant					
% de l'actif net total					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés					
% des actifs pouvant être prêtés					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1 . Nom	
Volume des garanties reçues	
2 . Nom	
Volume des garanties reçues	
3 . Nom	
Volume des garanties reçues	
4 . Nom	
Volume des garanties reçues	
5 . Nom	
Volume des garanties reçues	
6 . Nom	
Volume des garanties reçues	
7 . Nom	
Volume des garanties reçues	
8 . Nom	
Volume des garanties reçues	
9 . Nom	
Volume des garanties reçues	
10 . Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1 . Nom					
Montant					
Domicile					
2 . Nom					
Montant					
Domicile					
3 . Nom					
Montant					
Domicile					
4 . Nom					
Montant					
Domicile					
5 . Nom					
Montant					
Domicile					
6 . Nom					
Montant					
Domicile					
7 . Nom					
Montant					
Domicile					
8 . Nom					
Montant					
Domicile					
9 . Nom					
Montant					
Domicile					
10 . Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux					
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

• La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale

• La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale

• La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée de manière bilatérale avec les contreparties des transactions

• La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d'un contrat tri-partite de collatéral management.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds côtés et autres question liées aux OPCVM.
Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :
- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.
Les garanties financières reçues en titres ne sont pas réutilisées.
La rémunération estimée issue de la réutilisation des garanties de l'OPC est donc proche du taux monétaire de référence.

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1 . Nom	
Montant conservé	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur les revenus ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant					
en % du revenus					
Gestionnaire					
Montant					
en % du revenus					
Tiers (ex. agent prêteur…)					
Montant					
en % du revenus					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

Données sur les coûts ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant					
Gestionnaire					
Montant					
Tiers (ex. agent prêteur…)					
Montant					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

LABEL EUROPE ACTIONS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

LABEL EUROPE ACTIONS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LABEL EUROPE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**331 428 197,42**	**294 717 620,72**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	331 428 197,42	294 717 620,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**16 467 404,38**	**13 840 231,60**
OPCVM	16 467 404,38	13 840 231,60
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**347 895 601,80**	**308 557 852,32**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**147 944,83**	**283 116,66**
Comptes financiers	**742 071,52**	**1 328 134,24**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**890 016,35**	**1 611 250,90**
Total Actif I + II	**348 785 618,15**	**310 169 103,22**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Information Classification: Confidential

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	167 601 588,04	156 395 380,68
Report à nouveau sur revenu net	40 503 876,71	33 198 916,69
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	102 798 904,95	102 366 697,59
Résultat net de l'exercice	37 472 342,88	17 760 742,08
Capitaux propres I	**348 376 712,58**	**309 721 737,04**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**408 844,58**	**447 299,66**
Concours bancaires	**60,99**	**66,52**
Sous-total autres passifs IV	**408 905,57**	**447 366,18**
Total Passifs : I + III + IV	**348 785 618,15**	**310 169 103,22**

Information Classification: Confidential

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	8 221 619,57	8 149 951,61
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	23 390,05	34 395,74
Sous-total Produits sur opérations financières	**8 245 009,62**	**8 184 347,35**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-69,98
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**	**-69,98**
Total Revenus financiers nets (A)	**8 245 009,62**	**8 184 277,37**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 483 973,21	-1 382 460,05
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	-7 207,20	-25 661,68
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-1 491 180,41**	**-1 408 121,73**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**6 753 829,21**	**6 776 155,64**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**573 974,97**	**471 208,59**
Revenus nets I = C + D	**7 327 804,18**	**7 247 364,23**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	16 540 462,41	-215 537,86
Frais de transactions externes et frais de cession	-527 332,96	-457 976,51
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**16 013 129,45**	**-673 514,37**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**755 267,61**	**8 119,78**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**16 768 397,06**	**-665 394,59**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	13 639 848,40	9 272 152,34
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**13 639 848,40**	**9 272 152,34**

Information Classification: Confidential

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-263 706,76**	**1 906 620,10**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**13 376 141,64**	**11 178 772,44**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**37 472 342,88**	**17 760 742,08**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Information Classification: Confidential

Rappel de la stratégie d’investissement

L'objectif de l'OPCVM est la recherche de croissance à long terme du capital, mesurée en Euro, en investissant plus particulièrement sur les marchés des actions internationales tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Le prospectus du FCP décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Information Classification: Confidential

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

1. **Dérogations (le cas échéant) :**

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

2. **Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs**

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Information Classification: Confidential

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :
- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossés à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

  Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.

  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :

  -La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.

- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).

Information Classification: Confidential

- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇨ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
  Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
  Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇨ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.
En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

3. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques au FCP et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

4. Ajustement de prix (« swing pricing »)

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à l'OPC. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion.

Information Classification: Confidential

5. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables, indépendamment l'une de l'autre, seront capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, selon la décision de la société de gestion à la clôture de l'exercice.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision de la société de gestion et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

6. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées au FCP ,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés au FCP, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat du FCP :
    - Frais de gestion dont frais de gestion externes a la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats):
        - Pour les parts de la catégorie « A » : Le taux maximum s'élève à 1,50% de l'actif net (OPC inclus)
        - Pour les parts de la catégorie « S » : Le taux maximum s'élève à 0,40% de l'actif net (OPC inclus).
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
    - Néant (Dans la mesure où l'investissement de l'OPCVM dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% de son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le tableau ci-dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par l'OPCVM du fait de cet investissement).
- Commission de mouvement / Dépositaire :
    - Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 € TTC maximum
- Commission de surperformance :
    - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
    - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
    - Non applicable

Information Classification: Confidential

7. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	**348 376 712,58**	**309 721 737,04**	**261 656 749,27**	**210 542 128,17**	**271 148 336,09**
Institutionnel dist.					
Actif net	322 477 563,18	288 106 472,80	242 595 556,71	193 263 491,76	251 486 631,25
Nombre de parts	744 301,3829	745 596,2740	666 651,9644	593 203,4942	691 183,6445
Valeur liquidative unitaire	433,26	386,41	363,90	325,79	363,84
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	-0,83	0,00	0,00	0,00
Retail distri.					
Actif net	25 899 149,40	21 615 264,24	19 061 192,56	17 278 636,41	19 661 704,84
Nombre de parts	66 651,4053	61 728,3448	57 197,8709	57 315,5429	57 796,6483
Valeur liquidative unitaire	388,57	350,16	333,25	301,46	340,18
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	-0,73	0,00	0,00	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**309 721 737,04**	**261 656 749,27**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	156 581 587,13	114 587 422,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-154 333 418,65	-81 897 228,64
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	6 753 829,21	6 776 155,64
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	16 013 129,45	-673 514,37
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	13 639 848,40	9 272 152,34
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**348 376 712,58**	**309 721 737,04**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
Institutionnel dist.		
Parts souscrites durant l'exercice	338 327,5532	134 530 034,05
Parts rachetés durant l'exercice	-339 622,4443	-134 125 256,13
Solde net des souscriptions/rachats	-1 294,8911	404 777,92
Retail distri.		
Parts souscrites durant l'exercice	69 499,2381	22 051 553,08
Parts rachetés durant l'exercice	-64 576,1776	-20 208 162,52
Solde net des souscriptions/rachats	4 923,0605	1 843 390,56

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
Institutionnel dist.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
Retail distri.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0007073713	S	Capitalisable et/ou Distribuable	EUR	322 477 563,18	744 301,3829	433,26
FR0010792465	A	Capitalisable et/ou Distribuable	EUR	25 899 149,40	66 651,4053	388,57

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Royaume-Uni +/-	France +/-	Pays-Bas +/-	Suisse +/-	Allemagne +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	331 428,20	87 270,95	60 340,36	41 503,69	38 762,16	37 867,97
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**331 428,20**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**742,07**	0,00	0,00	0,00	742,07
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**-0,06**	0,00	0,00	0,00	-0,06
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**742,01**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	742,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**742,01**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	GBP +/-	CHF +/-	SEK +/-	DKK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	84 537,42	36 832,34	5 842,56	5 146,74	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	147,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	-0,01	-0,06	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**84 685,37**	**36 832,34**	**5 842,55**	**5 146,68**	**0,08**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		**0,00**
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	147 944,83
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	**147 944,83**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-408 034,58
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-810,00
Total des dettes	**-408 844,58**
Total des créances et dettes	**-260 899,75**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

Institutionnel dist.	31/12/2025
Frais fixes	1 150 343,89
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Retail distri.	31/12/2025
Frais fixes	340 836,52
Frais fixes en % actuel	1,44
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
OPCVM			
	FR0000447823	AXA Trésor Court Terme C	8 940 077,13
	LU0316219251	AWF ACT Hum Cital C	4 416 645,78
	LU1557120315	AWF ACT FRAMLINGTON	3 110 681,47
Total			**16 467 404,38**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**7 327 804,18**	**7 247 364,23**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**7 327 804,18**	**7 247 364,23**
Report à nouveau	40 503 876,71	33 198 916,69
Sommes distribuables au titre du revenu net	**47 831 680,89**	**40 446 280,92**

Institutionnel dist.		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	45 823 924,55	38 877 524,75
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**45 823 924,55**	**38 877 524,75**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	744 301,3829	745 596,2740
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Retail distri.		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2 007 756,34	1 568 756,17
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**2 007 756,34**	**1 568 756,17**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	66 651,4053	61 728,3448
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**16 768 397,06**	**-665 394,59**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**16 768 397,06**	**-665 394,59**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	102 798 904,95	102 366 697,59
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**119 567 302,01**	**101 701 303,00**

Institutionnel dist.		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	110 229 712,16	94 881 283,60
Capitalisation	0,00	-619 754,73
Total	**110 229 712,16**	**94 261 528,87**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	744 301,3829	745 596,2740
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Retail distri.		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	9 337 589,85	7 485 413,99
Capitalisation	0,00	-45 639,86
Total	**9 337 589,85**	**7 439 774,13**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	66 651,4053	61 728,3448
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**331 428 197,42**	**95,13**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**331 428 197,42**	**95,13**
Aerospatiale/Defense			2 169 790,00	0,62
RHEINMETALL AG NPV	EUR	1 390	2 169 790,00	0,62
Alimentation - Diversifie			5 309 460,00	1,52
KERRY GROUP A ORD I0.10(DUBLIN LIST)	EUR	68 070	5 309 460,00	1,52
Alimentation - Restauration			8 002 755,27	2,30
COMPASS GROUP PLC COMMON STOCK GBP.1105	GBP	295 584	8 002 755,27	2,30
Assurance multi-lignes			16 980 502,00	4,87
ALLIANZ SE NPV(REGD)(VINKULIERT)	EUR	43 484	16 980 502,00	4,87
banque - Clientele diverse			26 743 313,60	7,68
BNP PARIBAS COMMON STOCK EUR2.0	EUR	30 224	2 441 796,96	0,70
DEUTSCHE BANK AG ORD NPV (REGD)	EUR	131 158	4 342 641,38	1,25
HSBC HLDGS ORD USD0.50(UK REG)	GBP	770 317	10 355 587,18	2,97
SOC GENERALE EUR1.25	EUR	41 661	2 862 943,92	0,82
UBS GROUP AG REG COMMON STOCK USD.1	CHF	169 694	6 740 344,16	1,94
Banque commerciale - non US			32 246 367,97	9,26
BANCO DE BILBAO VIZCAYA	EUR	264 429	5 301 801,45	1,52
FINECOBANK SPA COMMON STOCK	EUR	202 768	4 501 449,60	1,29
ING GROEP NV COMMON STOCK	EUR	319 857	7 679 766,57	2,21
INTESA SANPAOLO	EUR	2 493 388	14 763 350,35	4,24
Biens industriels - Constructions et mines			5 524 594,04	1,59
METSO OYJ COMMON STOCK	EUR	368 798	5 524 594,04	1,59
Biens industriels - outillages			2 917 262,47	0,84
ATLAS COPCO AB COMMON STOCK	SEK	190 215	2 917 262,47	0,84
Boissons - Vins/Spiritueux			3 090 054,60	0,89
DIAGEO PLC COMMON STOCK GBP.2893518	GBP	168 262	3 090 054,60	0,89
Brasserie			5 612 535,72	1,61
HEINEKEN NV EUR1.60	EUR	80 478	5 612 535,72	1,61
BTP et autres biens d'equipement			8 021 190,40	2,30
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN COMMON STOCK EUR4.0	EUR	92 240	8 021 190,40	2,30
Caoutchouc - Pneus			4 126 352,36	1,18
MICHELIN (CGDE) COMMON STOCK	EUR	145 756	4 126 352,36	1,18
Chimie - Diversifie			4 054 001,28	1,16
SYMRISE AG	EUR	58 856	4 054 001,28	1,16
Chimie - Specialite			1 929 818,16	0,55
DSM FIRMENICH AG COMMON STOCK EUR.01	EUR	28 066	1 929 818,16	0,55
Convertisseur de courant/Alimentation			7 344 148,50	2,11
SCHNEIDER ELECTRIC SE COMMON STOCK EUR4.0	EUR	31 265	7 344 148,50	2,11
Detail - Alimentation			3 890 197,88	1,12
TESCO COMMON STOCK	GBP	768 838	3 890 197,88	1,12

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Dispositifs de securite electronique			2 925 298,53	0,84
ASSA COMMON STOCK	SEK	88 248	2 925 298,53	0,84
Electricite - Distribution			8 621 537,78	2,47
NATIONAL GRID PLC COMMON STOCK	GBP	659 474	8 621 537,78	2,47
Electricite - integre			6 643 356,17	1,91
IBERDROLA SA COMMON STOCK EUR.75	EUR	359 781	6 643 356,17	1,91
Electricite - Production			4 145 677,58	1,19
SSE PLC	GBP	166 122	4 145 677,58	1,19
Fils et Cables			10 183 424,58	2,92
PRYSMIAN CAB + SYS NPV	EUR	117 891	10 183 424,58	2,92
Gaz industriels			3 474 757,32	1,00
AIR LIQUIDE SA	EUR	21 682	3 474 757,32	1,00
Gestion de portefeuille - Services de conseil			6 322 752,93	1,81
JULIUS BAER HLDGS CHF0.05	CHF	94 284	6 322 752,93	1,81
Laboratoires medicaux et services de depistage			10 297 670,71	2,96
LONZA GROUP AG CHF1 REGD	CHF	17 817	10 297 670,71	2,96
Location d'equipement d'automobile			5 756 619,23	1,65
ASHTEAD GROUP PLC COMMON STOCK GBP.1	GBP	98 828	5 756 619,23	1,65
Logiciel de conception			3 751 390,88	1,08
DASSAULT SYSTEMES SE COMMON STOCK EUR.1	EUR	157 357	3 751 390,88	1,08
Logiciels d'entreprises/services			10 321 033,95	2,96
SAP SE COMMON STOCK	EUR	49 537	10 321 033,95	2,96
Multimedia			8 146 933,47	2,34
INFORMA PLC COMMON STOCK	GBP	804 694	8 146 933,47	2,34
Produits de soin et de beaute			6 978 761,20	2,00
L OREAL COMMON STOCK EUR.2	EUR	11 580	4 245 228,00	1,22
UNILEVER PLC COMMON STOCK	EUR	49 076	2 733 533,20	0,78
Produits Electriques - divers			2 762 852,00	0,79
LEGRAND SA COMMON STOCK EUR4.0	EUR	21 712	2 762 852,00	0,79
Produits lies a l'industrie des semi-conducteurs			21 050 893,05	6,04
ASML HOLDING NV ORDSHS COMMON STOCK	EUR	18 312	16 872 676,80	4,84
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES COMMON STOCK EUR.01	EUR	31 239	4 178 216,25	1,20
Produits optiques			4 799 901,60	1,38
ESSILORLUXOTTICA COMMON STOCK EUR.18	EUR	17 784	4 799 901,60	1,38
Produits pharmaceutiques et biotechnologie			33 486 970,58	9,61
ASTRAZENECA PLC COMMON STOCK USD.25	GBP	112 400	17 751 772,32	5,09
NOVO NORDISK A/S B COMMON STOCK	DKK	118 189	5 146 736,14	1,48
ROCHE HOLDINGS AG GENUSSCHEINE NPV	CHF	30 020	10 588 462,12	3,04
Savons et produits de nettoyage			6 885 166,65	1,98
RECKITT BENCKISER	GBP	100 163	6 885 166,65	1,98

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services commerciaux			13 240 571,07	3,80
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	39 248	2 466 344,32	0,71
RELX PLC	GBP	228 150	7 891 118,36	2,26
SGS LTD COMMON STOCK	CHF	29 526	2 883 108,39	0,83
Services de publicite			9 014 249,16	2,59
PUBLICIS GROUPE COMMON STOCK EUR.4	EUR	101 718	9 014 249,16	2,59
Telephonie - integre			7 160 489,73	2,06
KONINKLIJKE KPN NV COMMON STOCK EUR.04	EUR	1 800 928	7 160 489,73	2,06
Textile - Habillement			7 495 545,00	2,15
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI COMMON STOCK EUR.3	EUR	11 621	7 495 545,00	2,15
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**16 467 404,38**	**4,73**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**16 467 404,38**	**4,73**
AXA TRESOR COURT TERME C	EUR	3 385,106	8 940 077,13	2,57
AXA WORLD FUNDS ACT HUMAN CA	EUR	17 398,644	4 416 645,78	1,27
AXA WORLD FUNDS SOCIAL	EUR	23 165,635	3 110 681,47	0,89
Total			**347 895 601,80**	**99,86**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	347 895 601,80
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	890 016,35
Autres passifs (-)	-408 905,57
Total = actif net	**348 376 712,58**

Information Classification: Confidential

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE –Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS - France
Adresse postale : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide, 92800 Puteaux - France
Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 96002 en date du 19 avril 1996
Société par actions simplifiée au capital de 170 573 424 euros, 319 378 832 RCS Nanterre.
Dépositaire
BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris